

Un partenariat public–privé entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC) a pu voir le jour grâce à la volonté des présidents des fédérations professionnelles concernées (et à l'accord de leurs membres), qui a coïncidé avec la volonté de l'OIE de se pencher sur un certain nombre de questions d'intérêt commun.

Historique

En 2013, la [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#), l'instance dirigeante mondiale des sports équestres, et la [Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#) se sont associées pour créer la **Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC)**, qui est le premier instrument formel de coopération entre les plus grandes instances dirigeantes mondiales des sports équestres. L'accord formel portant création de l'IHSC a été signé par SAR la Princesse Haya de Jordanie, Présidente de la FEI, et Monsieur Louis Romanet, Président de la FIAH. Cette Confédération est la première alliance formelle entre le monde des courses (FIAH) et la FEI. Dès le début, le [communiqué de presse annonçant la formation de l'IHSC](#) soulignait l'importance de la collaboration avec l'OIE : « *Les deux Fédérations coopéreront pleinement pour protéger le bien-être des chevaux et faciliter les mouvements internationaux des chevaux, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale.* »

Entre l'OIE et la FEI

Dès 2002 l'OIE a signé un premier [accord de coopération général avec la FEI](#). Les deux organisations ont collaboré en plusieurs occasions, notamment pour l'organisation d'une conférence et d'un atelier conjoints (au Mexique en 2011 et au Panama en 2012) sur la modernisation des mouvements internationaux de chevaux (pour les Amériques), ainsi que pour une réunion de réflexion (OIE, 2012) sur la facilitation des mouvements internationaux de chevaux en vue de leur participation à des événements équestres et sur les contraintes associées aux mouvements internationaux de chevaux.

À l'occasion de l'Assemblée générale de la FEI de novembre 2012, un accord financier de collaboration entre l'OIE et la FEI a été négocié avec la Présidente de la FEI. Cet accord, signé en janvier 2013, prévoyait notamment la participation d'un expert de la FEI aux travaux du groupe *ad hoc* de l'OIE sur les mouvements internationaux de chevaux de sport, le financement d'un(e) vétérinaire expert(e) au Siège de l'OIE (depuis, deux vétérinaires recrutées par l'OIE se sont succédées à ce poste) et des études scientifiques et autres, destinées à contribuer aux travaux de l'OIE, ainsi qu'un appui au processus de suivi de la performance des Services vétérinaires (processus PVS de l'OIE), aux séminaires d'information des nouveaux Délégués auprès de l'OIE et aux formations de points focaux nationaux et diverses actions de communication.

Cette contribution volontaire d'un partenaire du secteur privé a été perçue et gérée via le [Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux](#), mécanisme pluriannuel de collecte de contributions volontaires multi-donneurs. La Présidente de la FEI a participé aux réunions du Comité conseil du Fonds mondial en tant que représentante d'un bailleur de fonds.

Entre l'OIE et la FIAH

[Un accord de coopération a été signé entre l'OIE et la FIAH](#) en 2013.

À l'image de la collaboration mise en place avec la FEI, un accord financier de collaboration entre l'OIE et la FIAH a également été négocié avec le Président de la FIAH. Cet accord, signé en septembre 2014, prévoyait notamment le

cofinancement complémentaire d'un(e) vétérinaire expert(e) initialement mis(e) en place dans le cadre de l'accord avec la FEI. Il a également renforcé l'appui à la réalisation d'études scientifiques sur les maladies des chevaux) et à l'organisation de réunions thématiques régionales régulières. Comme pour la gestion de la convention avec la FEI, ces contributions volontaires ont été collectées et gérées au travers du Fonds mondial de l'OIE, et le Président de la FIAH a participé aux réunions du Comité conseil du Fonds mondial en tant que représentant d'un bailleur de fonds.

Entre l'OIE et l'IHSC

Depuis juillet 2016, la gestion des accords financiers avec la FEI et la FIAH a été reprise sous l'égide de l'IHSC. Le nouvel accord financier de collaboration met plus particulièrement l'accent sur le concept de chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (« chevaux HHP »), la réalisation d'études scientifiques concernant des maladies des chevaux (notamment la validation de tests diagnostiques et l'amélioration des vaccins), ainsi que le renforcement des capacités à travers des ateliers régionaux. La mise en œuvre de ces activités est étroitement pilotée par un comité technique OIE/IHSC qui se réunit trois fois par an.

Discussion

Les ateliers et réunions régionales qui ont été organisés conjointement se reflètent dans certaines des publications de l'OIE (normes, lignes directrices et manuels) du fait de la conjonction entre les besoins exprimés par les fédérations professionnelles et le périmètre de travail de l'OIE. On aura noté aussi le caractère pluriannuel du partenariat, la continuité et la cohérence des actions conjointes planifiées. L'apport d'un financement spécifique était également un paramètre important, l'OIE n'ayant pas d'autre ressource disponible pour financer ces activités.

Les études scientifiques entreprises ont contribué à apporter des éléments probants en vue de la révision des standards internationaux. Certaines d'entre elles ont conduit à la mise en place de partenariats complémentaires (avec le secteur privé pour le développement d'un vaccin, sans implication directe de l'OIE).

Le rôle d'une experte vétérinaire recrutée spécifiquement par l'OIE a été essentiel pour faciliter le dialogue entre les parties et suivre les activités, y compris avec les Laboratoires de référence, les Centres collaborateurs de l'OIE, et les autres équipes de recherche sollicitées pour les différentes études.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2973>

PERSPECTIVES

Histoire du partenariat public-privé OIE/IHSC

RÉSUMÉ

Dès 2013, le monde des sports équestres (d'abord la FEI et l'IFHA, puis l'IHSC) a conclu avec l'OIE un partenariat public-privé destiné à favoriser les déplacements internationaux de chevaux de compétition sans risque sanitaire.

MOTS-CLÉS

#Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé.

AUTEURS

Roland Devolz⁽¹⁾, Morgane Dominguez⁽²⁾, Alain Dehove^{(3)*}, Lydia Greve⁽⁴⁾ & Isabelle Dieuzy-Labaye⁽³⁾

(1) [Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#), Boulogne-Billancourt (France).

(2) Service des statuts, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(3) Direction financière, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(4) Unité du Fonds mondial, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

* Contact auteurs : alain.dehove@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



